

Les communes du Cantal

Les élu·e·s locaux disposent de leviers décisifs pour transformer leur territoire, entretenir les infrastructures, garantir des services performants et impulser un essor durable. Dans le Cantal, les défis sont de taille : réduire les pertes d'eau potable, renforcer le déploiement des bornes de recharge, encourager les mobilités douces et anticiper les risques naturels, notamment les inondations et les incendies de forêt. Cette fiche offre un panorama stratégique à l'échelle départementale pour éclairer les choix, hiérarchiser les priorités et agir.

246 Communes
8 Communautés de communes
1 Communauté d'agglomération

01 Moderniser les infrastructures, c'est garantir une meilleure qualité de vie aux citoyens

Pour une mobilité du quotidien durable et sécurisée

→ Entretenir le réseau routier communal et les ouvrages d'art



61 %
Part dans l'ensemble
du linéaire routier cantalien



Entre
5k€ & 30K€ / km
pour entretenir la voirie communale



Source : Routes de France

> 10 000
ponts en Auvergne-Rhône-Alpes



16 %
des ponts posent des problèmes de sécurité



→ Développer la mobilité électrique

19 

points de recharges pour véhicules électriques pour 10 000 habitants

→ *Objectif national d'ici 2030 :*
60 points pour 10 000 habitants.

Source : Ministère de l'Économie

→ Développer la mobilité douce

154 km

d'aménagement cyclable
dans le Cantal

→ + 39 % depuis 2020



11 %

de modes doux

→ *Objectif national d'ici 2030 : 12,5 % de modes doux*

Source : SNBC

Pour économiser l'eau et garantir sa qualité

> 6 000 km
de canalisations d'eau potable

> 1 400 km
de réseau d'assainissement collectif

367
stations d'épuration

24 %
Taux de masses d'eau de surface en bon état écologique

28 %
Taux de perte en eau potable

174 années
nécessaires pour renouveler l'intégralité du réseau

29 %
ont plus de 30 ans

OBJECTIFS

Moins de 15 %
Source : Grenelle de l'Environnement

Diviser par deux la durée de cycle de renouvellement de nos réseaux
Source : Assises de l'Eau

Exigences de traitement renforcées selon la nouvelle directive européenne « eaux urbaines résiduaires » dès 2027

100% en 2027
Source : Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Pour développer une énergie décarbonée

→ Part de l'électricité décarbonée (y.c. nucléaire) dans la production locale



→ Puissance photovoltaïque installée



→ Part de l'électricité renouvelable*



→ Part de la puissance installée en autoconsommation



Pour un cadre de vie apaisé

→ Moderniser l'éclairage public

n.d.

Taux d'éclairage LED dans le total des points lumineux du Cantal



Objectif national en 2050 :
100 % de systèmes sobres et décarbonés

Source : Programmation pluriannuelle de l'énergie

→ Aménager plus sobrement

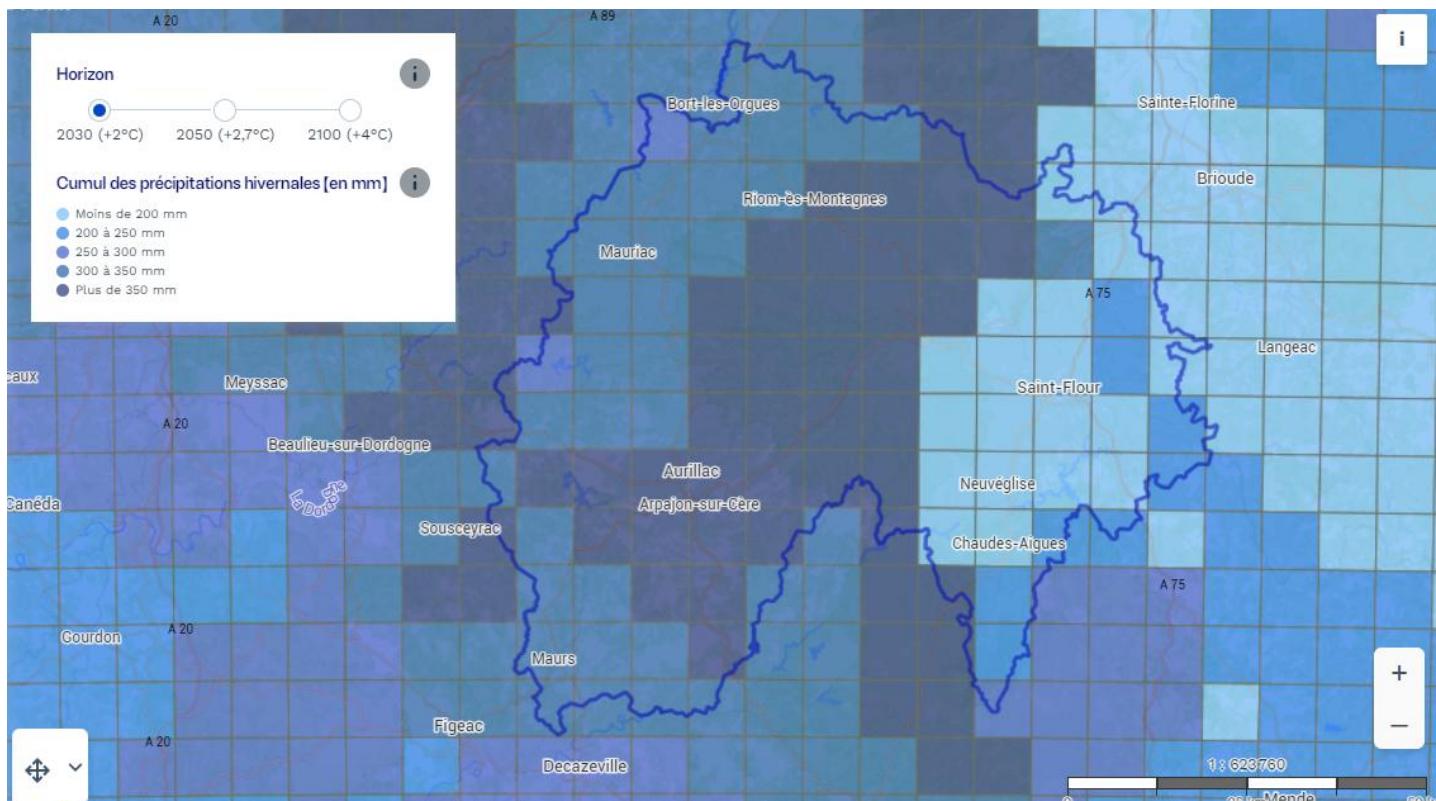


02 Améliorer les infrastructures, c'est protéger les territoires et les citoyens

Pour en savoir plus sur l'exposition de votre commune aux risques climatiques infraclimat.com →



→ Niveau d'exposition du Cantal au risque de précipitations hivernales extrêmes à horizon 2030



65 %

de la population vit dans une commune exposée aux risques d'inondations (crues torrentielles, ruissellement...)



46 %

de la population vit dans une commune exposée aux risques de mouvements de terrain (éboulement, glissement, érosion de berges...)



21

incendies de forêt recensés en moyenne par an entre 2020 et 2024



60 %

des maisons exposées aux risques de retrait-gonflement des argiles



+ 2,6 °c

Évolution des températures moyennes dans le Cantal sur 40 ans (1975-1984 vs 2015-2024)

03 Développer les infrastructures, c'est dynamiser les territoires et renforcer leur attractivité

143 750

habitants

- 260

habitants/an
d'ici 2035

+ 0,6 %

Solde migratoire
par an

1 390

entreprises
créées en 2024

Le bloc communal : premier investisseur en infrastructures

62 %

des dépenses de travaux publics des collectivités sont réalisées par le bloc communal

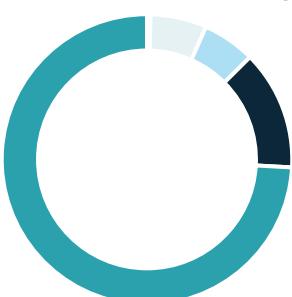
→ Évolution des dépenses de travaux publics (communes et EPCI) par habitant en euros constants



Le bloc communal : une situation financière qui permet d'agir

93 %

des communes et EPCI ont un taux d'épargne brute > 10%



21,5 %

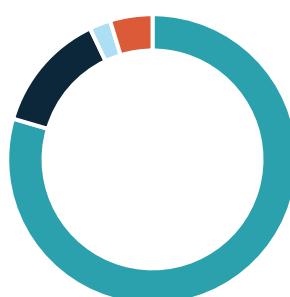
Taux d'épargne brute

> seuil d'alerte fixé à 10% minimum
18,4 % en Auvergne-Rhône-Alpes

- Inférieur à 0%
- 0% à 10%
- 10% à 15%
- 15% à 20%
- 20% et +

93 %

des communes et EPCI ont une capacité de désendettement < 10 ans



3,8 ans

Capacité de désendettement

< seuil d'alerte fixé à 12 ans maximum
4,1 ans en Auvergne-Rhône-Alpes

- Moins de 5 ans
- De 5 à 10 ans
- De 10 à 12 ans
- 12 ans et +

POUR ALLER PLUS LOIN SUR LES INFRASTRUCTURES DE VOTRE TERRITOIRE, CONSULTEZ : <https://acteurspourlaplanete.fntp.fr/barometre-de-la-transition-ecologique/>

Sources : Typologie des collectivités - DGCL 2025, Voies communales - SDES 2023, Ponts communaux - CEREMA 2024, Points de recharge électriques - UFE Juin 2025, Aménagements cyclables - Geovelo Juin 2025, Part modale du vélo - INSEE 2021, Eau potable - SISPEA 2023, Assainissement collectif - SISPEA 2023/ SANDRE, Etat des masses d'eau Bassin Loire-Bretagne - EauFrance 2019, Part des EnR dans la production - ODRÉ au 31.12.24, Parc photovoltaïque raccordé - SDES T1 2025/ ENEDIS T2 2025, Taux d'éclairage LED : SERCE 2025, Fiches - CEREMA Avril 2025, Risques climatiques inondations, mouvements de terrain - Gaspar-DDRM Juillet 2024, Incendies de forêts en moyenne entre 2020 et 2024 - Ministère/IGN 2024, Températures moyennes 1984-2024 - MétéoFrance, Population - INSEE RP2025, Projection habitants - INSEE Omphale scénario central, Solde migratoire moyen par an entre 2016 et 2022 - INSEE parution 2025, Entreprises créées - INSEE 2024, Dépenses TP du bloc communal - DGFiP 2024, Taux d'épargne brute et capacité de désendettement des communes et EPCI - Comptes des collectivités DGFiP 2024